



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1020

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien**
297^e séance – matin

LE COMITÉ POUR LES DROITS DES PALESTINIENS DÉNONCE LES ATTAQUES MILITAIRES ISRAËLIENNES DE GRANDE ENVERGURE DANS LA BANDE DE GAZA

Il transmet quatre projets de résolution à l'Assemblée générale

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a insisté ce matin sur la nécessité de continuer à offrir coopération et soutien aux organisations des sociétés civiles palestiniennes, en vue de mobiliser la solidarité de la communauté internationale, notamment en cette période critique marquée par une situation humanitaire précaire, une crise financière et des attaques militaires de grande envergure menées par Israël.

Quatre projets de résolution ont été adoptés et seront soumis à l'Assemblée générale au titre de la question de Palestine. Ils concernent le Comité lui-même, la Division des droits des Palestiniens au Secrétariat, le programme d'information spécial du Département de l'information du Secrétariat sur la question de Palestine et le règlement pacifique de cette question.

Le représentant de la Mission d'observation de la Palestine auprès de l'ONU, Ammar Hijazi, a souligné que de nombreuses réunions avaient été tenues ce dernier mois dans l'enceinte des Nations Unies sur les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par Israël. Par le biais de la session d'urgence de l'Assemblée générale, la communauté internationale a montré dans sa grande majorité sa position de principe à l'égard du mépris d'Israël pour le droit international, après qu'un membre permanent du Conseil de sécurité ait posé son veto à une résolution condamnant le massacre de Beit Hanoun, a-t-il déclaré. Israël y a répondu de manière désinvolte et a encore aggravé son agression militaire, menant des attaques incessantes qui ont entraîné la mort de 113 Palestiniens, dont 35 enfants, a affirmé l'intervenant.

Au niveau politique, les factions palestiniennes ont fait tous les efforts possibles pour sortir de l'impasse et former un gouvernement d'union nationale afin de parvenir à l'arrêt de sanctions imposées depuis huit mois et qui ont entraîné une grave détérioration de la situation humanitaire dans le territoire, a poursuivi Ammar Hijazi. Elles travaillent à la mise en place d'une initiative qui proposerait l'arrêt du lancement de roquettes sur des villes israéliennes en échange de la fin de l'agression militaire israélienne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, a-t-il indiqué. Dénonçant le manque de volonté d'Israël ne serait ce que jeter les bases d'un retour au calme, il a assuré qu'aucun effort ne serait ménagé côté palestinien pour qu'enfin son peuple puisse voir la lumière au bout du tunnel.

Le Président du Comité, Paul Badji du Sénégal, a, quant à lui, présenté ses profondes condoléances au Gouvernement et au peuple libanais à la suite de l'assassinat, ce mardi, du Ministre de l'industrie du Liban, Pierre Gemayel. Il a rappelé qu'il s'était exprimé devant le Conseil de sécurité le 9 novembre dernier suite à l'incursion israélienne à Beit Hanoun qui s'est traduite par la mort tragique de civils palestiniens, ainsi que devant l'Assemblée générale. En outre, il a souligné que le Conseil des droits de l'homme avait demandé la cessation de cette opération israélienne et la création d'une mission d'établissement des faits.

Le Comité a également été informé du Programme provisoire de la réunion asiatique des Nations Unies à l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien et du Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien qui se tiendront à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 15 et 16 décembre prochains. La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tiendra quant à elle le mercredi 29 novembre 2006, dans la salle du Conseil de tutelle, de 10 h 30 à 13 heures.

Projets de résolution sur la question de Palestine

Si l'Assemblée générale adoptait ces textes -actualisés pour tenir compte de l'évolution récente de la situation sur le terrain- elle prierait **le Comité** de continuer à ne ménager aucun effort pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien et appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Elle prierait en outre le Comité de continuer à offrir coopération et soutien aux organisations des sociétés civiles palestiniennes en vue de mobiliser la solidarité de la communauté internationale, notamment en cette période critique marquée par une situation humanitaire précaire et une crise financière.

Elle prierait également la **Division des droits des Palestiniens au Secrétariat** de continuer à organiser, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, une exposition annuelle sur les droits des Palestiniens, sous la direction du Comité et en coopération avec la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès des Nations Unies.

Aux termes de ces directives, l'Assemblée générale considérerait par ailleurs que le programme d'information spécial du **Département d'information du Secrétariat sur la question de Palestine** est très utile en ce qu'il aide à sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine, et qu'il aide effectivement à créer une atmosphère propice au dialogue et favorable au bon déroulement du processus de paix.

Enfin, s'agissant du **règlement pacifique de la question de Palestine**, l'Assemblée générale, se déclarant profondément préoccupée par les attaques militaires de grande envergure qu'Israël a menées ces derniers mois dans la bande de Gaza et qui ont entraîné la mort de nombreux civils palestiniens, y compris d'enfants, encouragerait le Conseil de sécurité de l'ONU à participer plus activement aux efforts déployés en vue d'un règlement pacifique et à y impliquer le Quatuor. Elle demanderait aux parties de reprendre immédiatement des négociations directes afin de relancer le processus de paix. L'Assemblée générale soulignerait également la nécessité de mettre en œuvre l'Accord sur les déplacements et l'accès et les Principes concertés sur le point de passage de Rafah. Elle enjoindrait Israël, puissance occupante, de cesser toute action illicite et unilatérale dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, visant à modifier le caractère et le statut du territoire, notamment par l'annexion de terres *de facto*, et à préjuger ainsi de l'issue finale des négociations de paix.

* * * * *